

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 9 février 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents : messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Stéphane Berthe, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2010
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 février 2010
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de janvier 2010
7. Dépôt de la correspondance
8. Rapport du comité de transport
9. Sièges escamotables « strapontins »
10. Adhésion à l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ)
11. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
12. Mise à jour cartographique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins – Proposition de services professionnels
13. Nomination de trois représentants des producteurs agricoles au comité consultatif agricole
14. Nomination du président du comité consultatif agricole
15. Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2010*
16. Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)
17. Nomination - Table de travail concernant la réduction du bruit (CALM)
18. Rapport du Comité d'aménagement

19. Report de la séance ordinaire du mois d'avril 2010
20. Mise à jour du système de caméras au terminus
21. Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités - MRC de la couronne Nord
22. Autorisation de paiement – Livraison de quatre (4) boîtes de perception
23. Appui au CIT Laurentides – Demande de révision de la structure tarifaire de l'AMT
24. Appui à la MRC de L'Assomption – Procédures judiciaires concernant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
25. Période de questions
26. Clôture de la séance

7278-02-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7279-02-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7280-02-10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7281-02-10 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 février 2010

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 février 2010, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7282-02-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et

résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 307 952,13\$ pour le mois de février 2010 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer février 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-012 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 307 952,13\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7283-02-10 Liste des chèques émis au mois de janvier 2010

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2010 pour un montant de 2 023 293,35\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Janvier 2010* »).

ADOPTÉ

7284-02-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Février 2010* »).

ADOPTÉ

7285-02-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7286-02-10 Sièges escamotables « strapontins »

CONSIDÉRANT la proposition présentée par monsieur Denis Andlauer du Groupe Orléans (Lanau Bus s.e.c.), datée du 29 janvier 2010, d'installer des strapontins à bord des véhicules;

CONSIDÉRANT l'intérêt des élus envers cette proposition;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter des strapontins et à les faire installer à bord des véhicules, au montant de 14 200,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la proposition du Groupe Orléans (Lanau Bus s.e.c.), datée du 29 janvier 2010.

ADOPTÉ

7287-02-10 Adhésion à l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ)

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ) sont de 200,00\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque au montant de 200,00\$ à l'Union des transports adaptés du Québec (UTAQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-013 émis par le trésorier au montant de 200,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7288-02-10 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée numéro 5, datée du 2 février 2010, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 45 225,75\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Daniel l'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 45 225,75\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-014 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 45 225,75\$, poste budgétaire 2610-421 « *Stabilisation Berges Mascouche* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7289-02-10 Mise à jour cartographique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins – Proposition de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent qu'il y a lieu de mettre à jour la cartographie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels datée du 2 février 2010, de monsieur Alain Bernard, arpenteur-géomètre, de la firme Meunier, Fournier, Bernard et McClish inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, prévoyant les taux horaires suivants :

-Dessin assisté par ordinateur : 90,00\$ / heure, excluant les taxes;
-Rencontre(s) : 65,00\$ / heure, excluant les taxes;
-Secrétariat : 65,00\$ / heure, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de services professionnels datée du 2 février 2010, de monsieur Alain Bernard, arpenteur-géomètre, de la firme Meunier, Fournier, Bernard et McClish inc., soit et est acceptée, pour un coût ne dépassant pas 4 000,00\$, excluant les taxes, selon les taux horaires suivants :

-Dessin assisté par ordinateur : 90,00\$ / heure, excluant les taxes;
-Rencontre(s) : 65,00\$ / heure, excluant les taxes;
-Secrétariat : 65,00\$ / heure, excluant les taxes;

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-015 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7290-02-10 Nomination de trois représentants des producteurs agricoles au comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 7219-12-09 afin de remplacer les trois représentants des producteurs agricoles qui y sont nommés;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Gilles Gouger et Normand Bastien ainsi que madame Nicole Beauregard, représentants des producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole jusqu'en décembre 2011.

ADOPTÉ

7291-02-10 Nomination du président du comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il appartient à la MRC de désigner le président du comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Gilbert Mathieu soit et est nommé président du comité consultatif

agricole de la MRC des Moulins.

ADOPTÉ

7292-02-10 Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2010*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de poursuivre les activités de sensibilisation de l'herbe à poux;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2010, pour l'engagement d'un chargé de projet, d'un agent de communication et de six (6) agents de sensibilisation.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

7293-02-10 Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de madame Chantal Laliberté au montant de 325,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-016 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 325,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7294-02-10 Nomination - Table de travail concernant la réduction du bruit (CALM)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du mois de janvier 2010 de la MRC, le conseil a adopté la résolution numéro 7262-01-10 afin de mettre en place une table de travail régionale concernant la réduction du bruit, composée de messieurs Réal Leclerc, Sylvain Tousignant, Sylvain Théorêt et madame Isabelle Lewis, représentants de la Ville de Terrebonne, de madame Lise Gagnon et messieurs Dominic André Le Page et Francis Caron, représentants de la Ville de Mascouche et de messieurs Daniel LeBlanc, Jean-Marc Leblanc et madame Véronique Boissonnet, représentants de la Coalition Antibruit Les Moulins (CALM);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC Les Moulins afin de siéger sur cette table;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est nommée afin de siéger sur la table de travail régionale concernant la réduction du bruit, à titre de représentante de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

7295-02-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7296-02-10 Report de la séance ordinaire du mois d'avril 2010

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 13 avril 2010 soit et est reportée au mercredi 14 avril 2010.

ADOPTÉ

7297-02-10 Mise à jour du système de caméras au terminus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le système de caméras au terminus;

CONSIDÉRANT la soumission, datée du 8 février 2010, présentée par madame Annie Desrosiers de l'entreprise MontréalSoft inc., au montant de 810,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de MontréalSoft, datée du 8 février 2010, pour l'achat et l'installation d'une carte Geovision 16 ports et de deux disques durs 1000 Gig (1 Tera) au montant de 810,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-017 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 810,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 «Immobilisation - Informatique», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit que chacun des cinq secteurs géographiques doit préparer un Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur géographique de la couronne Nord se compose de vingt municipalités ayant des compétences eu égard aux matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la couronne Nord reconnaît un rôle rassembleur aux MRC dans ce dossier bien qu'il n'y ait pas de délégation officielle de compétence exercée par les municipalités à l'égard de leur MRC, sauf dans le cas de la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et des élus de la couronne Nord agit à titre d'instance de consultation et de concertation pour la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la couronne Nord et la Table des préfets et des élus de la couronne Nord ne sont pas des entités légalement constituées;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser le Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles, des demandes de subventions sont ou seront faites et que des mandats devront être octroyés à des firmes de consultants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption s'offre pour agir comme trésorière et secrétariat eu égard au dossier de la gestion des matières résiduelles de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE les MRC Les Moulins, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel reconnaîtront par résolution, ce rôle de trésorière et de secrétaire à la MRC de L'Assomption;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption engagera exclusivement les dépenses autorisées par résolution de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins accepte que la MRC de L'Assomption agisse à titre de trésorière et de secrétaire pour la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles de la couronne Nord, au nom de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord.

QUE la MRC Les Moulins agira collégalement et solidairement avec les MRC de L'Assomption, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel dans la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles.

Que la MRC Les Moulins agira collégalement et solidairement pour la demande de subvention au Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités et toute autre demande de subvention réalisée par la couronne Nord pour la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles.

QUE la MRC Les Moulins dispose des sommes nécessaires à son budget 2010 pour remplir sa part d'obligation de la demande de subvention au Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités.

ADOPTÉ

7299-02-10 Autorisation de paiement – Livraison de quatre (4) boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture # 938 transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 60 783,68\$, incluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de quatre (4) boîtes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 60 783,68\$, incluant les taxes.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

7300-02-10 Appui au CIT Laurentides – Demande de révision de la structure tarifaire de l'AMT

CONSIDÉRANT QUE l'AMT applique une structure tarifaire métropolitaine zonale;

CONSIDÉRANT QU'en principe, le territoire métropolitain est découpé en huit zones concentriques équidistantes, à partir du centre-ville de Montréal et qui servent à déterminer les tarifs des titres de transport en fonction des distances à parcourir;

CONSIDÉRANT QUE ce principe de distance du centre-ville n'est pas appliqué uniformément sur l'ensemble du territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe qu'une zone sur le territoire des sociétés de transport de Longueuil, Laval et de la STM;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que le CIT Laurentides a fait remarquer à plusieurs reprises l'iniquité de l'application de l'approche zonale entre les organismes;

CONSIDÉRANT que l'Association des CIT a indiqué, dans une lettre qu'elle a adressée à l'AMT relativement aux prévisions budgétaires 2010, que les CIT/OMIT sont d'avis que la question devrait faire l'objet de réflexion pour des questions d'équité et de cohérence territoriale;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et

résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la MRC Les Moulins appuie le CIT Laurentides dans sa démarche auprès de l'AMT afin que soient revus en 2010, les principes et les applications de la structure tarifaire métropolitaine.

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Joël Gauthier, président directeur de l'Agence métropolitaine de Transport et qu'elle soit également adressée à l'Association des CIT pour appui.

ADOPTÉ

7301-02-10 Appui à la MRC de L'Assomption – Procédures judiciaires concernant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Cour d'appel du Québec vient de rendre jugement sur la juridiction du Tribunal administratif du Québec en regard des dossiers de Municipalité de Saint-Pie et al c. CPTAQ et al (500-09-018339-085) ainsi que Les Vergers Leahy inc. c. Fédération de l'UPA – St-Jean de Valleyfield et al (500-09-018337-089);

CONSIDÉRANT QUE ces jugements infirment la juridiction du TAQ en matière de zonage agricole et empêchent le TAQ d'assurer une pleine révision des décisions de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC du Québec ont besoin d'un tribunal d'appel compétent pour l'exercice de leurs pleins droits en matière de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes informés que la MRC L'Assomption est elle-même en instance d'appel d'une décision rendue par la CPTAQ quant à une demande régionale d'exclusion de la zone agricole de ses municipalités de Charlemagne, L'Assomption, Ville et Paroisse de L'Épiphanie, Repentigny et Saint-Sulpice;

CONSIDÉRANT QU'en raison des récentes décisions rendues par la CPTAQ en région métropolitaine de Montréal, ce jugement de la Cour d'appel, s'il était appliqué à ces récentes décisions, pourrait bloquer pour une longue période la possibilité de développement urbain en périphérie montréalaise;

CONSIDÉRANT QUE des démarches politiques et législatives s'imposent pour confirmer et rétablir un juste droit d'appel des décisions de la CPTAQ devant le TAQ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC L'Assomption qui sollicite l'intervention de la ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, madame Kathleen Weil, en appel des décisions rendues, au soutien de l'exercice complet de la juridiction du Tribunal administratif du Québec et sollicite également la ministre de la Justice et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard pour qu'une mesure législative urgente vienne renforcer, s'il y a lieu, la

juridiction d'appel du TAQ en matière de protection du territoire agricole.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'Union des Municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités pour qu'elles interviennent dans ce dossier d'intérêt public.

QU'elle soit également adressée aux MRC de la couronne Nord, à la ministre responsable de la région Lanaudière, madame Michelle Courchesne, aux députés de Terrebonne et Masson, messieurs Mathieu Traversy et Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, s'informe relativement aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité de transport, notamment : la carte OPUS, le train de l'Est.

7302-02-10 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier